

ÎLE-DE-FRANCE 2040 : UN NOUVEL ÉQUILIBRE

PROJET ARRÊTÉ PAR LE CONSEIL RÉGIONAL
LE 12 JUILLET 2023

MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN



ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

- Période constituée d'une ou plusieurs communes
- Secteur d'urbanisation prioritaire / juste entre / sans justice
- Secteur de développement industriel d'intérêt régional / juste entre / sans justice
- Limiter la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre du secteur de développement à proximité de la gare dans un rayon de 2 km
- Encadrer l'urbanisation dans la limite du front vert d'intérêt régional
- Sanctuariser l'armature verte

PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORÊSTIERS ET DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE

- Préserver l'espace agricole
- Préserver le bois, la forêt et les autres espaces naturels
- Préserver l'espace vert et l'espace de loisirs
- Créer un espace vert et/ou un espace de loisirs d'intérêt régional

PRÉSERVER DES RISQUES NATURELS

- Zone pouvant présenter un risque d'inondation

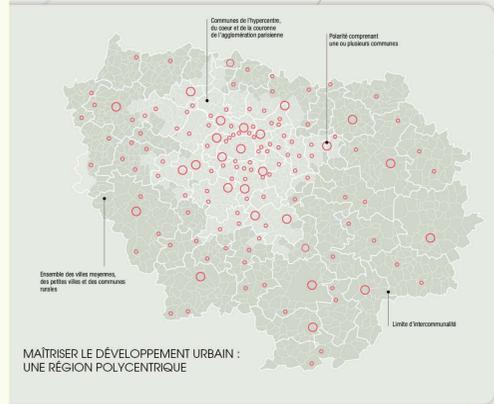
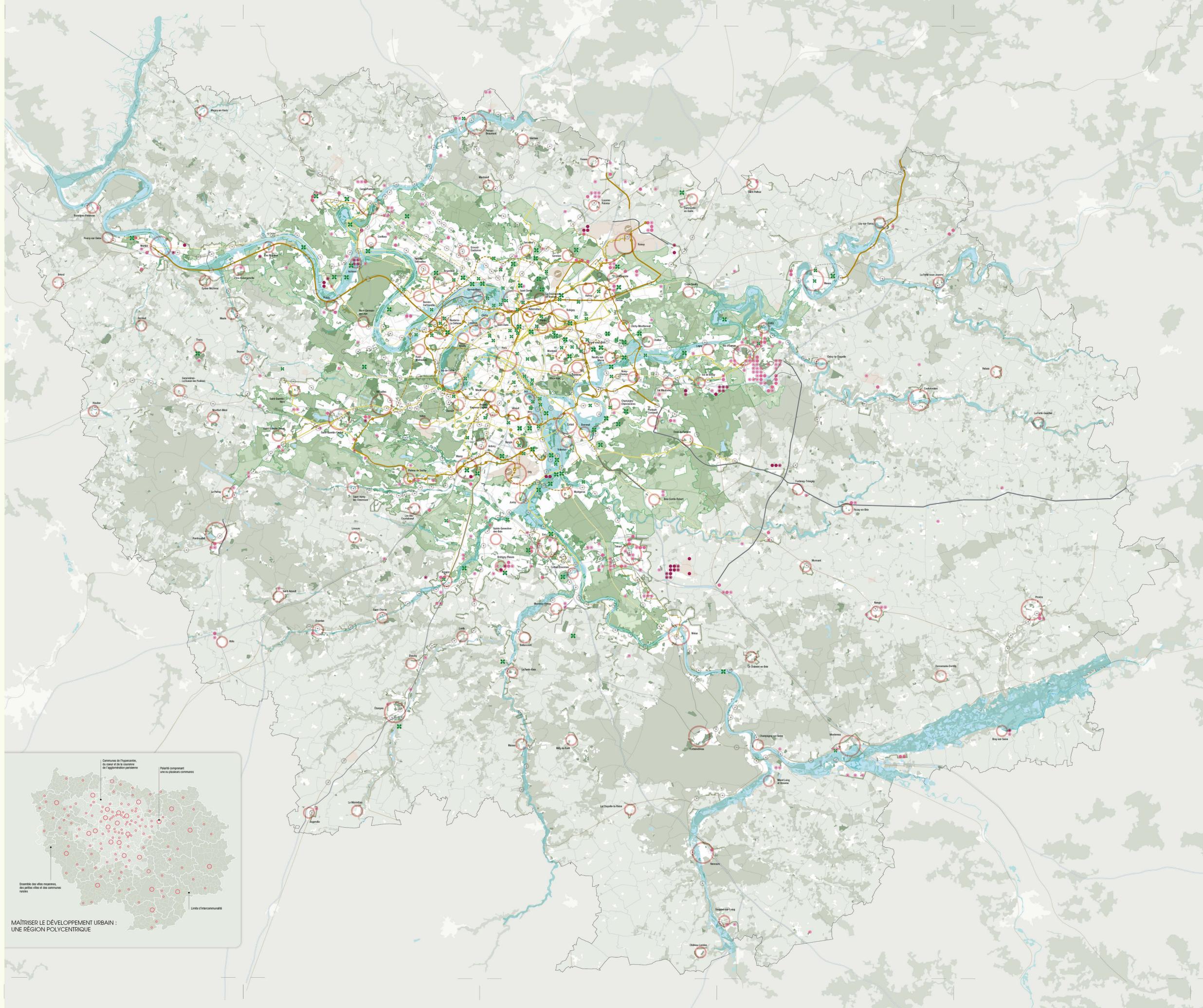
COMPLÉTER LE RÉSEAU DE TRANSPORT EXISTANT

- Transport collectif
 - Projet de gare
 - Tram
 - Principe de bus à haut niveau de service
 - Franchissement
- Réseau ferré
 - Métro
 - Transport en site propre, câble, navette fluviale
- Transport routier
 - Autoroute et voie rapide
 - Grand axe régional
- Projet Vélis Île-de-France
- Aménagement fluvial

FOND DE PLAN

- | Occupation du sol | Réseau routier | Transport collectif |
|-------------------------|--------------------------|----------------------------|
| Espace urbain construit | Autoroute et voie rapide | Gare ferroviaire existante |
| Emprise aéroportuaire | Grand axe régional | Vies ferrées |
| Surface en eau | Voie locale | Transport site propre |
| Limite de commune | Voie locale | Métro |

© 10/11/2023 Île de France 2023
Source : Institut Paris Région 2022



MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN :
UNE RÉGION POLYCENTRIQUE